

Règlements St-Mag Crashed Tôle

Règlements de course avec contact

Règlements de la course de bazous crashed tôle du Festival de St-Magloire

1. Courses d'automobiles avec deux classes :
 - Classe 1 : (4 cylindres, 6 cylindres).
 - Classe 2 : VUS et traction intégrale
 - *Tout véhicule à 8 cylindres ou plus sont interdits.
2. Toutes les voitures n'ont pas besoin d'être immatriculées auprès de la SAAQ. Aucune obligation requise sur immatriculation.
3. Le casque protecteur est obligatoire. Un coureur qui l'enlève durant la course sera automatiquement disqualifié.
4. Les participants doivent être âgés de 18 ans ou plus.
5. Obligation d'enlever le coussin gonflable.
6. La présence de boissons alcoolisées dans le véhicule n'est pas permise sous peine d'expulsion.
7. Le numéro qui vous est donné lors de votre inscription devra être inscrit sur chaque côté de la voiture et ce numéro ne doit pas être changé avec une autre voiture durant la journée.
8. Comme dans toutes les autres disciplines sportives, il y aura des arbitres et organisateurs. Ces derniers devront être respectés par les coureurs et les mécanos sous peine de disqualification pour la course ou pour toute la journée.
9. Tous les concurrents devront être arrivés avec leur auto de course au plus tard à 11h30 dans le paddock le samedi. Le premier départ sera donné aux alentours de 13h.
10. La batterie devra être fixée à l'intérieur de la voiture.
11. Le réservoir à essence devra être bien fixé à l'intérieur de la voiture. Toute perte d'essence dans l'auto amènera la disqualification.
12. Le réservoir à essence en-dessous de la voiture devra être enlevé.

13. Toutes les vitres (sauf le pare-brise avant) et accessoires comme : lumières avant et arrière, clignotants et autres pièces pouvant faire de la vitre ou débris inutiles devront être enlevés avant l'arrivée sur le terrain.
14. Il devra y avoir un renfort dans la porte du conducteur et un renfort pour le toit à l'intérieur (road cage). Les portes et le coffre devront être attachés solidement et raisonnablement.
15. Chaque voiture devra avoir des freins adéquats sous peine de disqualification.
16. Il est interdit de mettre de l'eau dans ses pneus, de mettre deux pneus sur une même roue et aucun type de crampons ne sera permis.
17. Tous les systèmes de refroidissement devront être sous le capot et remplis avec de l'eau uniquement. Les refroidisseurs à transmission seront permis uniquement s'ils sont sécuritaires. Aucun radiateur ne sera toléré à l'intérieur du véhicule.
18. Le pare-chocs doit être d'origine ou légèrement modifié, mais il doit en tout temps être moins large que la carcasse du véhicule, soit de manière évidente.
19. Les concurrents devront avoir les outils et les pièces nécessaires puisque rien ne sera fourni sur le terrain.
20. Si l'auto arrête sur la piste de course, le coureur doit demeurer dans le véhicule.
21. Il est interdit de frapper et ou de heurter la porte d'un chauffeur.
22. Un conducteur pourra être disqualifié en tout temps s'il est pris en défaut ou s'il n'est pas en état de conduire.
23. Si la porte d'une auto s'ouvre pendant la course ou s'il y a un blessé ou en cas de feu, la course sera immédiatement arrêtée.
24. Si une auto est renversée sur le côté ou sur le toit au cours de la course, elle sera remise sur ses roues après la course à moins qu'elle revienne d'elle-même sur ses roues et que son état lui permette de continuer la course. Les juges de la course pourront en décider.
25. Toutes les autos de course qui seront demeurées sur le terrain le lundi suivant deviendront la propriété du Festival de St-Magloire.
26. L'ordre de départ des premières courses sera déterminé aléatoirement.
27. Les coureurs qui iront sur la piste sans y être autorisés pourront être disqualifiés.

28. L'organisateur de la course aura les mêmes droits et privilèges que les autres arbitres; cependant en cas de désaccord de décision entre les arbitres, l'organisateur tranchera la décision finale et ce pour toute la durée de la course.

29. Si le mécano va sur la piste pendant une course, le conducteur sera disqualifié.

30. Il est défendu aux spectateurs et aux coureurs d'entrer de la boisson alcoolisée ou autre sur le terrain du festival.

31. Toutes conduites pouvant entraîner des blessures aux spectateurs et / ou aux coureurs sont interdites et entraîneront une disqualification à son auteur.

32. La course est avec contact, mais elle n'est pas une démolition.

33. Si une voiture n'est pas conforme au règlement, elle devra s'y soumettre avant la fin des inscriptions. Sinon elle ne sera pas admise au paddock.

34. Le Festival fera un tirage au sort de l'utilisation d'une voiture pour participer à la course. Il est entendu qu'après la ou les courses, la voiture du tirage avec tous ses accessoires demeure la propriété du Festival.

35. Aucun contact ne sera toléré au départ, et ce, jusqu'à la fin du premier virage.

36. Les conducteurs participants devront signer, avant que ne débute la course, une lettre dégageant de toute responsabilité les organisateurs, Le Festival de St-Magloire ainsi que la municipalité de Saint-Magloire de tout dommage pouvant survenir lors de la course.